AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Charles I. Michi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 76,851—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Erminie Michi, administratrice; de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — N. E. Humphrey, avocat. 22 oct—22 26 31

Succession de Julius A. Miller.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E—No 48,023—Attendu que Mme Ida M. Wildes, veuve de Julius A. Miller et maintenant femme de James T. Smith, et ledit James T. Smith de la ville de Houston, comté de Harris, Etat du Texas, dans leur capacité comme gardiens ou tuteurs dûment nommés et qualifiés des personnes et propriétés des mineurs Walter E. Miller, Julius A. Miller, Marcellus A. Miller, Mary N. Miller, Ella L. Miller et Preston A. Miller enfants mineurs de ladite Mme Ida M. Smith et maintenant résidant avec elle à Houston, Texas, a fait application à cette cour pour l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant aux dits mineurs dans cette paroisse, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis pourquoi l'application desdits gardiens ou tuteurs ne devrait pas accordée. Par ordre de la Cour—C. N. DUCOING, Député Greffier.

Nouvelle-Orléans, — octobre 1905.

Andrew H. Wilson, avocat.

21 oct—21 27—nov 1 7 13 20

Succession de Frank Pietro.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 77,413—Division D—Attendu que Adolfo Dugué, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frank Pietro décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Ernest T. Florance, avocat.

21 oct—21 25 30

Succession de Jean M. Gelé.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 77,185 — Division D. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Caroline Diefenbach, veuve de Jean Marie Gelé, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Geo. W. Moore & Benjamin Ory, avocats. 21 oct—21 25 30

Succession de Alexander H. Kohnke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 77,387—Division B—Attendu que Edward F. Kohnke a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alexander H. Kohnke, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier

Andrew H. Wilson, avocat.

18 oct—18 22 27

Succession de Gabriel Jenfer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 77,098—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Théophile Nunez, tuteur légal administrat cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—F. Barbel, avocat.

19 oct—19 23 28

Succession de Alicia Mathilda Mengehey, veuve de Samuel Boyd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 75,255—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par la Commercial Trust & Savings Bank, exécutrice testamentaire dative de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Merrick & Lewis, Philip Gensler, Jr, avocats.

17 oct—17 21 26

Succession de Mary McCord, femme de William Jamson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 77,096—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme Martha Jane Riley (née Tomlinson) exécutrice et tutrice administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — George J. Untereiner, avocat.

20 oct—20 24 29

Succession de Jean Fontan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 77,385—Division C—Attendu que Marie Lacoume veuve de Jean Fontan, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jean Fontan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

Chs Lemle, avocat.

19 oct—19 23 28

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Simple en Bois

Avec Vaste Terrains, No 4934 rue Constance.

Dans un bon voisinage.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur — Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 23 novembre 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 20 octobre 1905, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A dans la succession de Mme Ethal A. Haim, femme défunte de Philip Schuma cher, No 76 915, du dossier de ladite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage simple en bois à un étage No 4934 rue Constance, à l'encoignure de la rue Robert, retiré de la banquette, contenant vestibule, plusieurs chambres et etc. Le terrain est décrit comme une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet désigné par le No municipal 180 borné par les rues Constance, Robert Upperline et Laurel, formant l'encoignure des rues Constance et Robert, et mesurant 75 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur et façade sur la rue Robert de 118 pieds entre lignes parallèles; ladite portion de terre est composée du tout des lots désignés par les numéros neuf et dix sur un plan fait par Albert Blanchard, voyer, daté le 15 janvier 1887, un devis duquel est annexé à une vente faite par Mme Paul Villars à Henry Gehl, passé pardevant E. Commagère, ancien notaire en cette ville, date le 3 mars 1887, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Constance sur 118 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No dix formant l'encoignure des rues Constance et Robert, et une partie du lot No huit prise de son côté lequel est le plus près de la rue Robert, ladite partie mesurant 15 pieds de face à la rue Constance, par une profondeur de 118 pieds entre lignes parallèles.

Cette propriété est convenablement située dans un bon voisinage et constituera une jolie résidence avec terrains spacieux.

Conditions—Comptant. 10 pour cent requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

J. B. Rosser, avocat.

22 oct—22 29—nov 5 12 19 23

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide occasion pour acquérir.

Propriété désirable dans le Sixième District.—Bonne Location.

Cottage simple, No 2240 Gén. Taylor.

Succession de John Ellerbusk et Mary S. Ellerbusk

No 76,765—Cour Civile de District. Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 405 rue Baronne—JEUDI, 2 novembre 1905, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, Ltd., 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Hon. F. D. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé, daté et signé le 25 septembre 1905, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, Lne., dans l'îlet numéro 548 et lequel est borné par les rues St. David, Marengo, Green, (maintenant Liberté) et Général Taylor sur un devis annexé à un acte de vente par la Municipal Improvement Co. Ltd., à Joseph H. Durr, passé pardevant Fred Zengel, notaire, le 20 juillet 1895 et d'après cela ledit lot formant l'encoignure des rues Liberté (autrefois rue Green) et Général Taylor, et mesurant trente pieds de face à la rue Général Taylor sur une profondeur entre lignes égales et parallèles et façade à la rue Liberté ou Green de cent vingt pieds.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes pour 1905, et l'acte de vente pardevant Fred Deibel Sr, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Fred Deibel jne, avocat.

1er oct—1 8 15 22 29—nov 2

Morgan & Metzler.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Stock d'Epiceries, etc,

In re Succession de Chas Pizzitola.

No 77,100—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Div. E.

EN vertu d'un ordre daté le 10 octobre 1905, signé par l'Hon. Geo. H. Théard, et à nous adressé, nous procéderons de vendre, LUNDI, le 23 octobre 1905, à 11 heures a. m., sur les lieux,

Coin des Rues Dumaine et Derbigny,

UN LOT D'EPICERIES, etc., d'après l'inventaire. Conditions—Comptant.

MORGAN et METZLER, Encanteurs, 231 rue Carondelet.

Frank T. Echezabal, avocat.

12 oct—12 15 22 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Magasin d'Epicerie bien établi et Cottage Double contigu à l'encoignure de l'avenue Claiborne et de la rue Colombus.

In re Théodule A. Piron vs Octave L. Piron, et al.

No 77,155—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

En vertu d'un ordre de l'Hon. John St-Paul, juge de la Div. C, agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Div. E absent en congé, daté et signé le 19 Sept. 1905, et adressé à Morgan et Metzler, encanteurs, nous vendrons à l'enchère publique, MARDI, le 24 octobre 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 631, borné par les rues Claiborne, Columbus, Robertson et Laharpe, mesurant trente deux pieds sept pouces de face à la rue Claiborne par une profondeur et façade à la rue Columbus de cent pieds, formant l'encoignure des rues Claiborne et Columbus.

Etant la même propriété acquise par le pétionnaire et les défendeurs dans cette affaire le 30 septembre 1897, à une vente faite par le Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans, dans le procès de Milford J. Piron, tateur, vs Octave Piron, No 74,298, comme le tout et plus parfaitement démontré par l'acte de vente dudit Shérif, daté le 11 octobre 1897 et dûment enregistré dans le bureau des transferts, livre 168, folio 105.

Termes et conditions—Comptant, l'acte de vente devant être passé pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1905 et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication

MORGAN & METZLER, Encanteurs.

A. J. Rossi, avocat

23 sept 23 24—oct 1 15 22 23 24

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN.

E. Jonas & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de James L. Lindore—No 57,715 Division C. Cour Civile de District.

DANS l'affaire ci-dessus par un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Division C, Cour civile de District, date et signé le 22 septembre 1905, et adressé à Edward Jonas, encanteur, nous vendrons à l'enchère publique, LUNDI, le 30 octobre 1905, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières et d'Encan, Nos 225—229 rue Baronne, la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine portion de terre désignée par le No 10 dans l'îlet No 7, borné par les rues Laurel, Live Oak, Pelican et Général Taylor, d'après un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, le 8 septembre 1854, annexé à un acte passé pardevant Hugh Madden, notaire, le 17me jour d'octobre 1854, d'après lequel plan ledit lot numéro 16 mesurant vingt neuf pieds de face à la rue Laurel sur cent quinze pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur assumant les taxes de 1905 et payant pour l'acte de vente pardevant Charles Schneideau, notaire, un dépôt de 10 0/0 comptant devant être fait au moment de l'adjudication.

E. JONAS, Encanteur.

Edwin Laizer, avocat.

24 sept—24—oct 1 15 29 30

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

In re "First Christian Church of New Orleans" en liquidation. — No 77 236 — Cour civile de District, Division A.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 13 octobre 1905 ordonnant que certaine propriété foncière soit vendue par J. L. Onorato, encanteur, je vendrais à l'enchère publique, MERCREDI, le 15 novembre à 10 heures a. m., à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété foncière ci-après:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, etc., situé dans le premier district de cette ville, désigné par le No 1, dans l'îlet No 69 sur un plan par Lefam, ancien voyer, daté le 15 mai 1807, déposé en l'étude de L. T. Caire, ancien notaire en cette ville, lequel dit lot de terre forme une des encoignures des rues Colisée et Melpomène, mesurant 63' 11 2" de face à la rue Colisée, 80' 6" de profondeur et façade à la rue Melpomène, 76' 1" 9" de profondeur sur la ligne de côté, contigu à la propriété appartenant autrefois à Mme St Romes, et 38' 5" 4" de largeur dans le fond.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant R. J. Maloney, notaire.

J. L. ONORATO, Encanteur.

15 oct—15 22 29—nov 5 12 15

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Deuxième District,

Portant le No municipal 1033 rue St Philippe, entre les rues Remparts et Bourgogne.

Francis A. Lambert vs Alphonse Littleton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 77,264—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 16 novembre 1905, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, les dépendances y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Philippe, Rempart, Bourgogne et Ursulines, le dit lot mesurant, d'après un devis de sub-division dressé par George de Armas, député voyer, daté le 18 septembre 1895, une copie duquel est annexé à un acte vente de August Riehl à Mme Veuve Marie L. P. Savis, pardevant John Basisch, Jr. notaire, daté le 26 septembre 1895, d'après ledit devis le dit lot mesurant vingt neuf pieds un pouce et quatre lignes de face à la rue St. Philippe, la même largeur dans le fond, soixante trois pieds onze pouces, trois lignes sur le côté contigu au lot désigné par le No 2 sur ledit devis le plus près de la rue Bourgogne trente deux pieds quatre pouces sur une première profondeur la plus près de la rue Rempart, de la treize pieds quatre pouces sur la ligne parallèle à la rue St Philippe et courant vers la rue Rempart, de là sur une deuxième profondeur à la ligne parallèle à la rue Rempart et courant vers la rue Ursulines quatorze pieds neuf pouces et quatre lignes, de là sur une ligne parallèle à la rue St Philippe et courant vers la rue Bourgogne treize pieds quatre pouces, de là sur une troisième et dernière ligne de profondeur parallèle à la rue Rempart et courant vers la rue Ursulines seize pieds sept lignes, désigné comme lot Un sur ledit devis. Etant la même propriété que le défendeur a acquis de Auguste Riehl, le 16 octobre 1895, acte pardevant John Basisch, Jr., notaire, enregistré dans le livre du Bureau des Aliénations 156, folio 793.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif civil de la Paroisse d'Orléans

Stafford & Lambert, avocats pour le demandeur,

14 oct—14 20 27—nov 3 10 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée de Valeur du Sixième District,

Formant l'encoignure des rues Pine et Felicia, portant le No municipal 442 rue Pine.

John Lubben vs Mme Joanna Wrede, veuve de Francis W. Bremer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 77,127—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, JEUDI, le 26 octobre 1905, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là dessus y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, situés dans le village de Greenville, maintenant le sixième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, dans l'îlet désigné par le No 64, borné par les rues Carrollton, Pine, Félicia et Lowerline, lesdits lots sont désignés par les lettres I et J sur un croquis d'arpentage fait par S. G. Del Isle, voyer, sous la date du 6 juillet 1899 et annexé à un acte d'hypothèque par Mme Veuve Frank W. Bremer à Edward Higgins, passé pardevant U. Marinoni, Jr, notaire, le 12 juillet 1899, d'après lequel dit croquis lesdits lots mesurant chacun trente (30) pieds de face à la rue Pine sur cent vingt pieds (120') de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine. Le lot J formant l'encoignure des rues Pine et Félicia, et le lot I est contigu audit lot J, lesquels deux dits lots formant la moitié des lots originaux 17, 18, 19 et 20, pris à côté de la rue Félicia sur un plan déposé en l'étude de William Shannon, notaire, comme plan No 20 et sur un devis dressé par Edgar Pillié, voyer, daté le 9 décembre 1890, annexé à un acte d'hypothèque par Mme F. W. Bremer à John W. Karken pardevant F. J. Aleix, notaire, le 19 juillet 1893.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans

Bernard Bruean, avocat pour le demandeur.

22 sept—22 23 29—oct 6 13 20 22 26

Remède du Moment

Le public est prévenu que je prépare et vend mon préventif contre

LA FIEVRE JAUNE,

à mon office,

129 rue Decatur.

DR A. E. DE VILLENEUVE.

Nouvelle-Orléans, Lne.

5 août

VENTES A L'ENCAN

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, le 14 novembre 1905,

—A LA—

BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES,

No 311 rue Baronne,

A MIDI.

Canal Bank & Trust Company vs New Orleans & Gulf Steamship Company.

No 76,542—Cour Civile de District—Division E.

LE STEAMSHIP "ALPHA"

Maintenant se trouvant dans le fleuve Mississipi et le canal Harvey.

MARDI, le 14 novembre 1905, je, PETER GALLAGHER, un encanteur dûment autorisé et licencié, procéderai à offrir en vente, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, daté et signé le 9 octobre 1905, et à moi adressé, le ci-dessus vapeur "Alpha". Ce vapeur a été construit en 1887; sa coque est construite en bois; 233 tonnes brut; sept chambres d'officiers; capacité 15 passagers. Pour plus amples renseignements, voyez l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

PETER GALLAGHER, Encanteur,

No 846 rue Cammune.

Miller, Dufour & Dufour, avocats.

Louis P. Rice, receveur.

13 oct—13 15 22 29—nov 5 12 14

ANNONCE JUDICIAIRE

MARDI, le 24 octobre 1905.

A la Bourse des Propriétés Foncières,

311 RUE BARONNE, A MIDI,

Le bateau-dragueur de valeur "Pennsylvania,"

Etant amarré à la tête de l'avenue Peters,

No 76,887—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

Louisiana National Bank vs Pittsburg Gravel and Dredging Company.

MARDI, le 24 octobre, 1905, moi, Peter Gallagher, un encanteur dûment licencié, dans et pour la paroisse d'Orléans, l'offrirai en vente au No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'honorable Fred. D. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé, daté et signé le 12 septembre 1905, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le bateau-dragueur "Pennsylvania."

Conditions—Comptant,

PETER GALLAGHER,

Encanteur, 846 rue Commune.

Miller, Dufour et Dufour, avocats.

Louis P. Rice, Receveur.

23 sept—23 24—oct 1 8 15 22 24

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Francis Xiques.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 76,066—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Adonia Lorreins, veuve de Hypolite Huard, tutrice légale administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Richardson & Soulé, avocats.

14 oct—14 18 23

Succession de Owen Smith et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 77,350—Division E—Attendu que Mlle Annie Smith a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession des feus Owen Smith et femme, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Walter L. Gleason, avocat. 14 oct—14 18 23

VENTES A L'ENCAN.

W. R. Metzler.

Laiterie de Vve F. Labourie, coin Française et Gentilly Road.

Mardi, 24 octobre, à 11 heures a. m.

27 vaches (plusieurs avec veaux), 1 taureau, 3 chevaux, 1 charrette à lait, 1 charrette à fourrage, 2 jeux de harnais, 1 jeu de bidons, 2 pétrins, poêles, cans de et tout ce qui appartient à une laiterie.

Conditions de la vente: Sans limite—Jusqu'à $100, comptant; au dessus de $100, 90 jours de crédit avec billet endossé à la satisfaction du vendeur. Le plus fort acquéreur aura la clientèle.

W. R. METZLER, Encanteur,

15 oct—15 20 21 22 24

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison et le contenu d'une laiterie, à l'encoignure des rues Washington et White, LUNDI, le 23 octobre 1905, à 10 heures A. M.

Succession de John Thomas Magnusson. No 77,152—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

LUNDI, 23 octobre 1905, à 10 heures a. m. précises, sur les lieux, à l'encoignure des rues Washington et White, dans le quatrième district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre à moi adressé, par l'Hon. juge John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai de vendre à l'enchère publique.

Premièrement—Les articles de maison et meubles appartenant au défunt, complètement détaillé dans l'inventaire enregistré dans cette affaire et dans ce bureau.

Deuxièmement—Le contenu de l'établissement de laiterie conduit par le défunt près de l'encoignure des rues Washington et White et complètement détaillé dans ledit inventaire enregistré en ce bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

JAMES F. KEENEY, Encanteur.

13 oct—13 15 22 23

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

CHARMANT COTTAGE DOUBLE

PRESQUE NEUF,

Nos 4318 et 4320 RUE DU CANAL,

Terrain 55x139 pieds.

Lot vacant sur la rue S. Hennessy,

30x125 pieds.

A l'enchère publique, MARDI, le 7 novembre 1905.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur, Bureau No 732 rue Commune — il sera vendu à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, à midi, à la date ci dessus, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la même Cour, Division B, maintenant absent en congé, dossier No 76,388, ordre signé le 2 octobre 1905, dans l'affaire de la succession de H. H. Dressel, à l'enchère publique, il sera vendu—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par la rue du Canal, l'avenue Cleveland, les rues Napoléon ou S. Hennessy et Alexander, désigné par le No 5 sur un plan fait par S. Hernandez, daté mars 1893, lequel dit lot mesurant 30 pieds 5 pouces et 2 1/5 lignes de face à la rue du Canal sur une profondeur de 139 pieds 8 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet, que la dernière ci-dessus décrite propriété, et désigné par le No 4, lequel dit lot mesurant 25 pieds de face à la rue du Canal sur une profondeur, entre lignes parallèles de 139 pieds, 8 pouces et 4 lignes et est contigu au lot No 5, les deux lots ci dessus décrits, devant être vendus ensemble, et avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Les améliorations consistent d'un joli cottage double connu comme les Nos 4318 et 4320 rue du Canal.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet, que les deux morceaux de propriété ci dessus décrits, et lequel dit lot de terre mesurant 30 pieds de face à la rue Napoléon ou Sud Hennessy, sur une profondeur entre lignes parallèles de 125 pieds 2 pouces et 3 lignes. Ledit lot est connu comme le lot No 9.

Termes et conditions — Un tiers on plus comptant, et la balance s'il y en a, à un et deux ans avec 6 0/0 d'intérêt de la date jusqu'au paiement, et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, les acquéreurs assumant en plus les taxes de 1905, et faisant un dépôt de 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Robert Légier, notaire, aux frais des acquéreurs.

5 oct—5 8 15 22 29—nov 5 7

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

In re, James Demeruelle & Sons, action en rem, Première Cour de Cité, No 21,861, Division C.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Henry Renshaw, juge de la Première Cour de Cité, Division C, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne MERCREDI, le 25me jour d'octobre 1905, à midi, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir:

Trois lots de terre dans le Troisième District, dans l'îlet 1329, ancien No 98, borné par les rues Dorgenois, Rocheblave, Touro et Français, désignés par les numéros un, deux et trois de l'îlet No 98, mesurant comme suit: Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Français et Dorgenois et mesurant trente pieds de face à la rue Français sur quatre vingt dix pieds de profondeur et façade à la rue Dorgenois, et le lot No 2, contigu au lot No 1, et mesurant trente pieds à la rue Français sur quatre vingt dix pieds de profondeur et le lot No 3 mesurant trente pieds à la rue Dorgenois sur soixante pieds de profondeur, lequels trois lots de terre ensemble formant le lot désigné par le No 8 de l'îlet 98, saisis dans le procès ci-dessus intitulé et numéroté.

Conditions—Comptant.

WM J. BRADY,

Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.

Zengel, Thomas et Suthon, avocats pour les demandeurs.

24 sept—24 27—oct 4 11 18 25

CHARTE

De la compagnie dite:

NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY.

JUIN 1905.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.
Ville de la Nouvelle Orléans.

Qu'il soit su que le quatorzième jour du mois de juin, de l'année de notre Seigneur la mil-neuf cent cinquième, devant moi, Félix Joseph Puig, notaire en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, personnellement sont venues et ont comparues les diverses personnes dont les noms sont ci-dessous apposés, lesquelles ont déclaré que se prévalant des lois de l'Etat de la Louisiane, elles avaient contracté et s'engagent par le présent avis, de même que toutes les personnes qui à l'avenir pourront devenir leurs associées, à former et constituer une corporation pour les objets et fins et en vertu des articles et stipulations suivantes, savoir:

CHARTE

ARTICLE I.

Le nom de ladite corporation sera: "NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY." "Compagnie de Voie Ferrée et d'Eclairage de la Nouvelle Orléans," et sous ce nom d'incorporation elle aura le pouvoir et l'autorité de posséder et de jouir du privilège de succession pour le plein terme, l'entière période de quatre vingt dix neuf ans à partir de la date ci-dessus; de contracter, de poursuivre et d'être poursuivie; de faire usage d'un sceau de corporation et de modifier ce sceau à plaisir; de recevoir, louer, acheter, détenir et transférer de même que hypothéquer et donner en nantissement la propriété foncière, personnelle et mixte, de corporation ou non; de nommer et désigner tels gérants, agents, directeurs et officiers, ainsi que ses affaires en intérêts et agrément peuvent l'exiger, et de faire et d'établir, de même que d'altérer et d'amender de temps en temps, tels réglements, règles et lois pour la conduite convenable, la gérance et la réglementation des affaires de ladite corporation ainsi que les circonstances l'exigeront.

ARTICLE II.

Le domicile de ladite corporation sera en la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane; et toutes les citations ou autres documents de cour seront servis au président de ladite corporation, ou en son absence, au vice président en agissant pour le président; et en l'absence des deux dits officiers, au secrétaire de ladite corporation.

ARTICLE III.

Les objets et fins pour lesquels est fondée cette corporation, et la nature des affaires à exploiter par elle sont déclarés être: acquérir les droits, privilèges, franchises et propriété de toute nature et de tout genre actuellement appartenant à la New Orléans Railways Company du New Jersey, sur le point d'être vendus en vertu de procédures de clôture dans les cours de circuit des Etats Unis; de placer, construire, posséder, maintenir, faire fonctionner et diriger des chemins de fer et tramways en la ville de la Nouvelle Orléans, ou ailleurs dans l'Etat de la Louisiane; et à cette fin, d'acheter, louer, détenir, posséder des droits de passage de chemin de fer, privilèges, franchises, etc., et des chemins de fer et tramways de rues, complétés ou incomplets en la ville de la Nouvelle Orléans ou ailleurs en l'Etat de la Louisiane, et qu'ils aient à son option le droit de bâtir, de compléter, de maintenir, faire fonctionner, diriger, louer, vendre, aliéner ou disposer de; louer ou posséder et faire fonctionner, sur ou adjacents aux terminé ou lignes, parcs et terrains de plaisir séparément comme adjonction à ses affaires, et d'améliorer, voyager sur ses voies; de consolider avec d'autres voies ferrées tramways ou compagnies, par vente ou affermage ou autrement comme peuvent le permettre les lois de la Louisiane; de construire, établir, acheter, louer, posséder, gérer, maintenir et faire fonctionner des installations électriques et autres dans le but de fournir de la puissance motrice aux chemins de fer électriques et de l'éclairage électrique, de la chaleur et tous autres objets de chemins de fer au public et aux comtés et villes et leurs habitants, et toutes les personnes et corporations, et à cette fin d'acquérir par affermage ou achat, droits de passage, privilèges et franchises pour fils électriques et conduits et installations électriques complétées ou non, et de construire, compléter, maintenir, faire fonctionner, diriger, louer, vendre, aliéner ou disposer de ces derniers; d'acheter, louer, construire, détenir, exploiter, faire fonctionner, gérer et posséder des installations, et de fournir aux villes et comtés et aux habitants de ceux-ci, au public en général, corporations et individus du gaz pour tous objets, et à cette fin d'acquérir par bail ou achat les droits de passage, privilèges et franchise pour tuyaux de gaz et lampes à gaz et installations à gaz, complets ou incomplets et laquelle pourra construire, maintenir, faire fonctionner, gér